

lieu du schisme qui se déclarait. La faction, qui n'avait peut-être pas trouvé dans sa conscience le pressentiment de la courageuse attitude du clergé, voulut lui imposer par force sa nouvelle religion, elle qui avait décrété la liberté de tous les cultes. Elle exigea donc de tous les membres du clergé qu'ils prêtassent serment de fidélité à sa constitution civile. Les évêques et les prêtres de la droite répondirent à cette infâme motion par un énergique refus que répéta l'immense majorité du clergé du royaume. Dès lors le parti anti-catholique se trouva en lutte avec la religion; et amené par l'opiniâtreté même de son injustice à tourmenter la vertu ou à briser, par des supplices barbares, les cœurs qu'il ne pouvait pas intimider. Il chassa d'abord de leurs sièges ou de leurs presbytères les évêques et les pasteurs légitimes; il mit à leurs places de lâches ministres recrutés parmi ces partisans de la démocratie cléricale qui avaient déjà tenté dès cette époque d'introduire dans la constitution de l'Eglise les désordres politiques, et des systèmes d'indépendance impossibles à réaliser en dehors de l'anarchie, ou parmi ces vils rebuts de l'état religieux que leur institut avait rejétés avec horreur de son empire. Son clergé ainsi formé, le parti dut encore lui créer des ouailles; mais la foi des peuples alors instruits des principes de la religion, se leva devant lui comme un obstacle insurmontable. Les maisons religieuses que la violence n'avait pas détruites, remplirent les espérances que l'Eglise avait fondées sur elles. Les intrus accompagnés de leurs bandes sacrilèges purent bien en briser les portes et y pénétrer, mais jamais ils ne purent en emporter aucune adhésion.

Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de reproduire quelques-uns des admirables traits de constance que M. Prat a recueillis et consignés dans l'*Essai historique*. C'est dans ce travail, au reste, qu'il faut voir l'ensemble d'un tableau dont un extrait ne pourrait donner qu'une trop faible idée.

Le courage des évêques, des prêtres, des religieuses, des réguliers, enveloppés dans les mêmes malheurs, prit un caractère sublime lorsque l'Assemblée législative ayant armé les passions que la constituante avait déchainées leur livra ces admirables confesseurs. Alors commencèrent dans la capitale ces massacres de septembre, prétendus affreux de tant d'autres forfaits. Les clubs des provinces, qui étaient dans le secret de la conjuration, renouvelèrent ces horreurs dans tous les lieux où ils sont établis, et dans la France entière, un sang pur, ruisselant sous des haches homicides, expie les forfaits de la nation.

« Cependant les peuples voisins, les regards fixés sur la France, contemplaient avec effroi les scènes épouvantables qui la désolaient. A l'exemple du Père commun des fidèles, tous tendaient les bras aux prêtres, aux réguliers, aux religieuses échappés à une terre qui dévorait ses habitants. Mais sous la Convention tout espoir fut interdit au malheur : la France sembla se changer en une vaste prison où l'on ne voyait plus que des poignards, des échafauds, du sang humain, des têtes décollées, des cadavres mutilés : la mort planait sur elle ; au milieu du silence de la terreur, des hommes à figures atroces, accompagnés de la guillotine, parcouraient les provinces épouvantées, cherchant et tuant tous ceux qu'ils soupçonnaient ne point partager leurs fureurs, ou désirer un autre ordre de choses ; et, à ce titre, vouant au dernier supplice les religieux, les ecclésiastiques et les citoyens qui croyaient encore à la vertu. »

L'heure de la justice sonna pour les bourreaux. Dieu ne confia qu'à eux-mêmes le soin de sa vengeance. Les factions divisées exercèrent sur elles-mêmes cette rage de massacre qui avait immolé tant d'innocentes victimes. Robespierre, dont le triomphe ou la défaite avait été l'occasion de ces sanglantes exécutions, tomba lui-même sous les fureurs révolutionnaires.

« A la nouvelle de sa mort, la France respire, la crime perd de son audace, la probité ose se montrer. La religion même commence à reparaitre ; l'opinion publique, si longtemps étouffée, bénit le retour de l'humanité ; elle invoque même assez haut le culte de la vertu pour se faire respecter des nouveaux législateurs, qui, malgré eux, s'occupent à la satisfaire. Le directeur, héritier des haines anti-religieuses de la Convention, entreprend par des décrets timidement cruels d'étouffer dans leur premier essor les nobles instincts qui se réveillent dans le peuple français. Aux arrêts de mort, il fait succéder des arrêts de déportation, tandis que par ses armées républicaines il exerce son impiété au centre même de l'unité catholique. Dans l'espoir d'asservir l'Eglise dans son chef, il fait traîner le Souverain Pontife en-deça des monts ; mais la présence du vicaire de Jésus-Christ ressuscite parmi nous l'antique religion de nos aïeux, et le vénérable Pie VI doublement grand, et par son rang et par ses malheurs, aux yeux d'une nation naturellement généreuse, arrive au lieu de son dernier exil, à travers des populations prosternées devant lui.

« Napoléon, maître absolu d'un pouvoir qu'il avait d'abord partagé avec deux collègues, a compris la France ; mais il a trop consulté son ambition. Il a fondé son système de puissance sur les besoins des cœurs ; et au lieu de servir la religion, il a voulu que la religion servît ses projets ; mais la religion est une souveraine et non une esclave ; elle donne des préceptes et des ordres, et n'en reçoit pas. On peut mépriser sa puissance et braver ses lois ; on n'échappe jamais aux peines qui les sanctionnent. Napoléon l'oublia et il se perdit : il calcula sur ses propres intérêts les services qu'il rendit à l'Eglise ; il rouvrit les temples et rappela les ministres du culte ; mais il voulut régler les devoirs sur ses volontés : il rétablit quelques communautés religieuses, mais il entreprit d'enchaîner l'esprit de l'Evangile. Enfin, au lieu de rendre à l'Eglise ses droits et ses prérogatives, il prétendit lui imposer ses

lois ; et Napoléon, précipité du faite de sa puissance, fut relégué sur un rocher perdu au milieu des mers.

« La religion depuis lors a vu s'agiter autour d'elle bien des vicissitudes : aucune ne lui a apporté la pleine liberté de son action ; on lui dispute encore le droit d'enseigner les hommes et de former des chrétiens sur le modèle de son divin chef. L'avenir ne sera-t-il plus pour elle ? cet avenir est-il bien éloigné ? nous ne le savons pas. Mais ce que nous savons, c'est que l'œuvre de Jésus-Christ s'accomplira malgré les hommes ; c'est que, tant que brillera sur la terre le feu céleste que cette Homme-Dieu est venu y apporter il embrasera les cœurs qui s'en approcheront, et ce feu sacré ne s'éteindra qu'avec le monde. Ce que nous savons encore, c'est que quiconque, faible ou puissant, osera heurter la pierre angulaire sur laquelle est élevé l'édifice de l'Eglise, se brisera contre elle. La politique ne se joua jamais impunément de la religion. »

C'est par cette conclusion que M. Prat couronne son livre : quoique dans cet article nous ayons souvent emprunté ses expressions pour indiquer la suite de ses idées et l'enchaînement des faits qu'il raconte, nous avons dû citer ce passage tout entier, pour mieux faire apprécier la spécialité de ses vues et la couleur chaude et souvent énergique de son style.

La sèche analyse que nous venons de faire de l'*Essai historique sur la destruction des ordres religieux*, nous dispense de nous étendre davantage sur son importance et sur les belles qualités qui le distinguent. Qu'il nous suffise d'ajouter que nous ne connaissons pas d'ouvrage plus propre à éclairer les esprits dans les temps où nous vivons. L'idée de montrer par les faits que la liberté religieuse et l'existence même du catholicisme sont en cause dans les associations que l'on poursuit, est juste, nouvelle et féconde ; mais dans sa fécondité même elle présentait plusieurs dangers ; il était à craindre que souriant à l'écrivain, elle ne l'entraînât dans des longueurs, dans des récits enfatiques, prolixes et fatigans, ou dans des applications et des allusions que le lecteur aurait mieux aimé faire de lui-même. M. Prat, à qui elle appartient, a su éviter ces inconvénients : maître de son projet, il le manie à son gré et le conduit avec intelligence ; sobre mais sage dans ses réflexions, clair, exact dans son récit, noble et rapide dans son style, plein des convictions religieuses, il répand sur toute sa narration un intérêt dramatique qui ne fait jamais défaut à ses lecteurs. Plus heureux que tant d'autres que les mêmes circonstances voient naître et mourir, cet ouvrage restera.

J. V.

MOUVEMENT RELIGIEUX EN ALLEMAGNE.

24 octobre. — Hier soir, les députés des communes catholiques-allemandes des provinces de Brandebourg, Poméranie et Saxe, envoyés au synode, ont tenu une séance préparatoire dans laquelle M. le conseiller de justice Galle a été nommé président. Aujourd'hui, à neuf heures, l'ouverture du synode a eu lieu, et M. le curé Brauner a prononcé un discours solennel. L'orateur a examiné notamment la question de savoir jusqu'à quel point notre époque était autorisée à entreprendre une réforme ecclésiastique. Il faut, a-t-il dit, écarter tout égoïsme et toute hypocrisie de cette importante affaire. Ce n'est point le hasard qui vous a réunis, mais un esprit plus puissant, à l'aide duquel vous voulez juger entre le passé et l'avenir.

« La croyance à une amélioration ecclésiastique s'est éveillée en vous tous, et nous sommes ici pour que cette croyance porte des fruits. On a dit que la jeunesse avait pris l'initiative du mouvement ; mais il y a ici des hommes aux cheveux blancs, et c'est une garantie du caractère sérieux et de la réussite de la réforme. On ne peut aimer la vertu et la vérité sans les servir avec énergie.

« L'orateur a terminé en exhortant ses auditeurs à la concorde, à repousser toute paresse d'esprit, toute prévention et tout pédantisme, puis il a appelé la bénédiction divine sur l'assemblée.

« M. Galle a fait remarquer ensuite à l'assemblée combien il était important de conserver la gravité avec laquelle il convenait de commencer une pareille entreprise, et ses paroles, prononcées avec chaleur, produisirent une vive impression.

« Il y a 27 députés, dont 5 ecclésiastiques ; 19 communes en tout sont représentées, savoir : Berlin, Postdam, Spandau, Brandebourg, Haven, Halle, Ruppin, Gœttingen, Stettin, Francfort sur l'Oder, Stolpe, Cöthaus, Erfurth, Neuruppin, Mersebourg, Salzedel et Mullhausen.

« A l'ouverture de la séance, il a été décidé qu'il y aurait toujours les deux tiers des députés présents pour prendre des résolutions.

« Le président a donné ensuite lecture d'une lettre de l'abbé Ronge, du 16 courant, qui exprime les vœux les plus ardens pour la réussite du synode puis les travaux ont commencé.

« Les statuts du synode de Breslau, et notamment du synode des communes de Saxe, tenu en dernier lieu à Leipsick, lui servent de base.

« Le président a indiqué l'ordre des travaux et de la discussion.

« On s'est occupé d'abord du dogme, et, après une longue discussion, on a décidé que, provisoirement, on s'en tiendrait aux §§ 1. et 14 des résolutions du concile de Leipsick, en réservant une modification ultérieure au concile général. — On a passé ensuite à la 2e partie, comprenant le culte général et les fonctions ecclésiastiques. Le président a lu les §§ 21 à 51 des statuts de Breslau. On a posé ensuite la question de savoir quels jours de l'année seraient considérés comme jour de fête par les catholiques-allemands. Le président a proposé le nouvel an, Noël, Jaques, la Pentecôte ; en un mot,